



## DEVENIR CONDUCTEUR DE TRANSPORT EN COMMUN À SAINT-BARTHÉLEMY



### LA FORMATION

Cette action de formation obligatoire s'adresse aux futurs conducteurs de la navette de Saint Barthélemy. Elle a pour objectif de développer les bons réflexes en matière de prise en charge des clients de la future navette et de sa ligne 1 entre saint Jean - le stade et Gustavia - la COM.

(Conformément au CCTP du marché relatif à la mise en place d'un service de navette régulière entre saint Jean et Gustavia).



### LES OBJECTIFS

- Connaître les obligations générales des conducteurs de navette
- Connaître le circuit de la ligne et les différents arrêts matérialisés
- Maîtriser les consignes particulières de conduite de la navette de St Barth
- Maîtriser les consignes particulières de sécurité
- Développer de bonnes relations avec les usagers
- Identifier sa pratique en matière de gestion de conflits
- Acquérir des outils pratiques d'identification des situations conflictuelles et potentiellement conflictuelles
- Acquérir des techniques de communication pour résoudre les conflits en tant que participant ou médiateur



### MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

#### OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Textes réglementaires
- Documents relatifs au référentiel de connaissance

#### MÉTHODE

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges, des retours d'expériences, des mises en situation.

#### PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

### LE LIEU

La formation se déroulera  
en présentiel à Saint-Barthélemy

### CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
Établissement Public Territorial  
de la Collectivité de Saint-Barthélemy  
57 chemin des Sables - Saint Jean  
97133 Saint-Barthélemy  
Tél. : 05 90 27 12 55  
formation@cemstbarth.com  
www.cemstbarth.com

#### PARTICIPANTS

minimum : 4  
maximum : 12



## PUBLIC CONCERNÉ

- Des conducteurs de véhicules de transport en commun (navettes, bus, minibus, etc.) employés ou pressentis pour intervenir pour la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Des agents en poste ou nouvellement recrutés, appelés à assurer le transport public de passagers, y compris de personnes à mobilité réduite (PMR)

## PRÉ REQUIS

Tout conducteur, titulaire du permis B et/ou permis D

### DURÉE

La formation proposée dure 21h réparties sur 3 jours

## PROGRAMME

(Extrait du CCTP)

### 7.2. FORMATION DU PERSONNEL

- Formation spécifique de trois jours proposés par la CEM de Saint-Barthélemy selon les thématiques décrites aux articles 7.3, 7.4 et 7.5 du CCTP

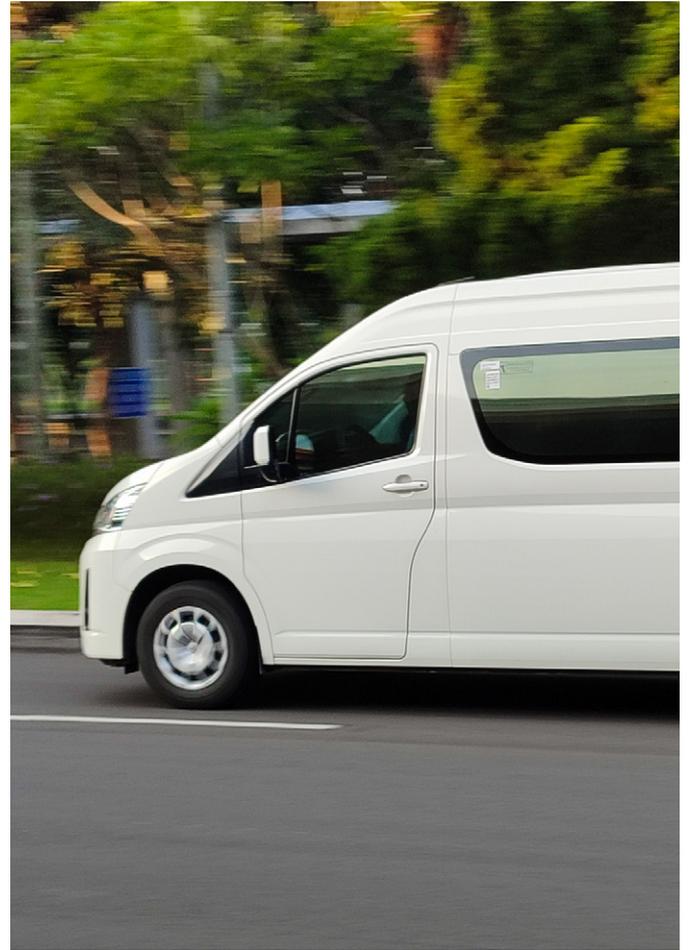
### 7.3. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES CONDUCTEURS (7H)

- De manière générale, les conducteurs doivent répondre des conditions exigées des personnels de conduite des véhicules de transport en commun et présenter toutes garanties de moralité, de sobriété et d'aptitudes relationnelles et psychologiques pour le contact avec du public
- A la fin de chaque service journalier pour chaque véhicule, le conducteur procède à une vérification systématique des véhicules afin de s'assurer qu'il ne reste ni passager ni objet à bord et de constater, le cas échéant, les dégradations occasionnées

### 7.4. CONSIGNES PARTICULIÈRES DE CONDUITE (7H)

Le conducteur doit respecter les prescriptions suivantes :

- Ne pas ouvrir les portes du véhicule avant l'arrêt total de celui-ci
- Surveiller particulièrement la montée et la descente des utilisateurs
- Rester présent à son poste de conduite pendant les phases d'embarquement des usagers sauf l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Aux points d'arrêts lorsqu'ils sont matérialisés, positionner le véhicule de manière à ce qu'il puisse faciliter la montée et la descente de l'ensemble des usagers, notamment ceux à mobilité réduite



- Ne pas utiliser un téléphone portable pendant la conduite, même avec un kit main libre. En cas d'urgence, il stoppe son véhicule sur un arrêt sécurisé
- Adopter une conduite souple sans accélération brusque, coup de frein intempestif ou manœuvre inutile

### 7.5. RELATION DES CONDUCTEURS AVEC LES USAGERS (7H)

Tout conducteur doit respecter les principes de sécurité, d'information et de tranquillité des usagers. A cette fin, il respecte notamment les principes suivants :

- Sécurité
- Il délivre les messages de sécurité utiles
- Tranquillité
- Le conducteur accueille les usagers à bord avec politesse, amabilité et courtoisie
- En cas de nécessité, le conducteur est tenu de prêter son concours aux personnes à mobilité réduite pour faciliter leur accès aux véhicules
- Il est tenu de faire respecter le confort et la quiétude des usagers
- Il doit rapporter les objets perdus au service approprié

### IDENTIFICATION DU RÉSEAU

- Les conducteurs arborent un signe distinctif et visible par les usagers signalant leur affectation au réseau de la Collectivité de Saint-Barthélemy
- Les véhicules sont identifiés par des marquages spécifiques



## PROGRAMME

La formation de vos projets commence ici....



CHAMBRE ECONOMIQUE  
MULTIPROFESSIONNELLE  
— Saint-Barthélemy —

comportant le logo de la Collectivité (aimanté) ainsi que le logo spécifique du service de navette lorsque celui-ci sera disponible

- Les marquages sont visibles sur les deux côtés du véhicule
- Ces marquages sont retirés lorsque le véhicule n'effectue pas de transport pour le compte de la Collectivité
- En cas de comportement anormal en termes d'accueil des usagers ou de sécurité, le Titulaire est invité à apporter sans délai la formation complémentaire nécessaire au conducteur concerné. Si le comportement insatisfaisant persiste, la Collectivité de Saint-Barthélemy peut exiger le changement immédiat du conducteur
- Tout conducteur ayant fait l'objet d'un contrôle d'alcoolémie positif par les autorités de police, quelles que soient les circonstances de ce contrôle, doit être immédiatement remplacé
- Le non-respect de ces dispositions fait l'objet de pénalités conformément au tableau de pénalités figurant au CCAP

### TÉLÉPHONES PORTABLES

- Chaque conducteur dispose d'un téléphone portable permettant de contacter rapidement son supérieur hiérarchique et la Collectivité de Saint-Barthélemy en cas de difficulté dans les conditions de réalisation des opérations de transport

### MÉTHODE D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation, un test final d'auto-évaluation est proposé au stagiaire et une évaluation des acquis du stage est effectuée et commentée avec le stagiaire. Cette évaluation n'est pas certifiante.

A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.



### FINALITÉ

- Délivrance d'une attestation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

### LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap.  
Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au  
05 90 27 12 55 ou par mail à : [alexia.louis@cemstbarth.com](mailto:alexia.louis@cemstbarth.com)



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS  
À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR  
LE SITE INTERNET DE LA CEM : [WWW.CEMSTBARTH.COM](http://WWW.CEMSTBARTH.COM)